



Communiqué de presse

20 octobre 2011

Quasi-unanimité pour crier gare aux agrocarburants

A la demande du Ministre de l'Environnement, le CFDD (Conseil Fédéral du Développement Durable) vient de remettre un avis sur la transposition en droit belge de directives européennes relatives à la certification d'agrocarburants « durables ». Les représentants des syndicats, associations de consommateurs, de solidarité internationale, de droits humains et environnementales sont unanimes pour tirer la sonnette d'alarme. Seuls les représentants de l'industrie semblent soutenir la politique actuelle.

Faut-il revoir la politique en matière d'agrocarburants ? Telle est en substance la question qui s'est imposée au cours des débats.

Les acteurs sociaux et environnementaux précités estiment que les autorités belges et européennes doivent tenir compte de l'évolution du contexte et des nombreuses études qui mettent en évidence les impacts négatifs de l'augmentation de la production d'agrocarburants : volatilité des prix agricoles, accaparement des terres dans les pays du Sud, pollution des sols et de l'eau, perte de biodiversité, dissémination des OGM, changements directs et indirects dans l'affectation des sols résultant en une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, ces acteurs appellent à « *envisager clairement la remise en cause du soutien public aux biocarburants* ».

Comme le souligne Stéphane Desgain du CNCD-11.11.11, « *la possibilité de certifier comme « durables » des agrocarburants produits dans un cadre de violations flagrantes des droits de l'Homme et des normes internationales en matière de droit des travailleurs met les autorités belges et européennes en contradiction avec leurs engagements en la matière.* »

Pour Noé Lecocq, d'Inter-Environnement Wallonie, « *la Commission européenne ignore ses engagements : elle devait tenir compte dès 2010 des changements indirects dans l'affectation des sols, mais elle rechigne à le faire car cela mettrait à jour le bilan carbone des agrocarburants nettement moins favorable qu'annoncé initialement. Nous craignons qu'elle ignore pareillement l'obligation qu'elle a de tenir compte dès 2012 des impacts importants sur les prix alimentaires pour corriger sa politique.* »

Anaïs Deville, du CRIOC, souligne qu'« *il est fondamental de fixer des critères de durabilité au sens complet du terme, c'est-à-dire environnementaux, économiques et sociaux, en gardant la primauté pour l'usage alimentaire de la biomasse.* »

La FEB, de son côté, estime qu'il n'est pas opportun d'adapter les critères de durabilité avant 2020 et que « *la transposition en droit belge de la directive doit être effectuée de manière stricte – ni plus, ni moins* », soulignant que « *les critères de durabilité doivent se concentrer sur les aspects locaux spécifiques à l'exploitation agricole ou forestière* », mais pas sur les problématiques plus transversales, au motif qu'elles ne seraient « *pas spécifiques aux biocarburants* ». Une vision peu partagée de la durabilité...

Contacts :

Pierre Titeux, Inter-Environnement Wallonie, Attaché de presse : 081.390.757 – 0479.497.656

Noé Lecocq, Inter-Environnement Wallonie, Chargé de mission Energie : 081.390.769 – 0474.923.617

Stéphane Desgain, CNCD-11.11.11 : 02/250.12.64 – 475/76.90.61

Anaïs Deville, CRIOC : 02/547.06.22

cosignataires : Inter-Environnement Wallonie, Bond Beter Leefmilieu, CNCD-11.11.11, Oxfam en Belgique, FIAN Belgique, Pesticides Action Network Belgium, CRIOC